

Loi concernant un brevet appartenant à "The John E. Russell Company".

Loi ayant pour objet de venir en aide à Elizabeth Ethel McSherry.

Loi concernant des relations commerciales avec l'Australie.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919.

Loi constituant un Conseil de vérification.

Loi ayant pour objet de venir en aide à certains créanciers de la Home Bank of Canada.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi concernant la Loi des grains.

Loi modifiant la Loi des élections fédérales.

Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1925 et le 31 mars 1926.

#### DISCOURS DU TRONE

Il plut ensuite au très honorable Gouverneur général suppléant de proroger la quatrième session du quatorzième parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Au moment de proroger la quatrième session du quatorzième parlement du Canada, je désire exprimer mon appréciation du soin et de l'attention que vous avez apportés dans la discussion des mesures importantes qui vous ont été soumises.

Nous pouvons constater avec plaisir que le commerce de notre pays augmente plus qu'en toute autre période de notre histoire. La balance en notre faveur pour l'année fiscale se terminant le 31 mars a dépassé 280 millions de dollars. Cette augmentation sera sans doute stimulée par la convention inter-impériale avec l'Australie qui vient d'être approuvée et par la loi adoptée pour accorder le privilège des nations favorisées à la Finlande et aux Pays-Bas, y compris les îles riches et peuplées des Indes Hollandaises Orientales.

Des délégués des Indes Occidentales Britanniques sont actuellement en conférence avec mon gouvernement dans le but d'établir la réciprocité de commerce et d'améliorer les communications par toute l'Amérique Britannique.

Le commerce du Canada s'est considérablement accru grâce à la politique de la préférence additionnelle sur

les denrées provenant des pays jouissant de la préférence britannique et dirigées vers les ports canadiens.

Afin d'établir de plus grandes facilités de transport pour notre commerce océanique, les mesures nécessaires ont été prises pour outiller nos ports nationaux.

Un comité spécial de la Chambre, nommé au commencement de la session pour étudier la diminution des taux de fret du Nord Atlantique, a récemment fait son rapport, concluant à l'existence d'un trust et à la nécessité d'établir un contrôle effectif des taux océaniques.

Le problème compliqué du règlement des taux de chemin de fer au Canada a été traité de façon à permettre à la Commission des Chemins de fer d'établir un système basé sur un équilibre des taux entre provinces et localités équitable pour toutes les parties du Canada et servant à stimuler le commerce domestique et étranger.

La codification et la révision de la loi des grains du Canada ont eu lieu et la grande industrie agricole du pays en retirera sans doute d'immenses bienfaits.

Des lois sévères ont été adoptées pour mettre fin à la contrebande et faire respecter les lois des contributions indirectes. Elles auront l'appui de traités importants avec les Etats-Unis pour enrayer la contrebande et supprimer le trafic des stupéfiants.

Des arrangements ont été faits avec les Etats-Unis pour établir définitivement la frontière internationale et le niveau du lac des Bois.

Le parlement a adopté entre autres mesures importantes des amendements à la loi des enquêtes en matières de différends industriels, et la loi des Elections fédérales.

Membres de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des sommes que vous avez appropriées au service de l'Etat.

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Aux nombreuses preuves de la prospérité croissante nous pouvons ajouter la perspective d'une abondante récolte. Je me joins à vous pour remercier la Providence de tous ces bienfaits.

L'honorable président du Sénat alors dit:—

Honorables messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur-général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 6e jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au jeudi, 6 août prochain.